



**Philip Thibodeau, avocat**

Chef d'expertise, droit réglementaire de l'énergie

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 825-8843

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 10 mars 2026

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR  
Dossier Régie : R-4320-2025**

---

Chère consœur,

Selon les échéances fixées dans la lettre procédurale de la Régie de l'énergie (« Régie ») datée du 12 février 2026 ([A-0009](#)), Énergir doit répondre aux demandes de renseignements portant sur les Sujets 2 et 3 au plus tard le 16 mars 2026.

Malgré sa bonne volonté, en raison du fait que plusieurs équipes ont notamment été mobilisées à la préparation de l'audience des 10 et 11 mars 2026 et des réponses aux demandes de renseignements relatives au Sujet 1 dans le présent dossier, Énergir ne sera vraisemblablement pas en mesure de respecter ce délai.

Par conséquent, Énergir demande respectueusement à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire, soit jusqu'au 19 mars 2026, afin de transmettre ses réponses aux DDR portant sur les Sujets 2 et 3. Énergir soumet que cette demande de délai semble laisser suffisamment de temps aux intervenants pour la préparation de leurs mémoires sur les Sujets 2 et 3, lesquels doivent être déposés au plus tard le 30 mars 2026.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/mb